



CERTIFICAT DE SURFACES HABITABLES	
Pour les locations vides et à usage de résidence principale	
Loi dite Boutin n° 2009-323 du 25 mars 2009 article n° 78 – document à annexer au bail locatif (la superficie habitable ci-dessous calculée doit être mentionnée dans le bail).	
N° de dossier : P4148	Date de visite : 02/11/2022
Désignation du bien à mesurer	
25 Rue Jean Jaurès 94510 LA QUEUE EN BRIE Maison individuelle	
Le propriétaire/bailleur du bien	
Nom, prénom : [REDACTED]	
Commanditaire	
Nom - Prénom : KLEBERLAW AVOCATS Adresse : 12 Avenue KLEBER CP - Ville : 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT	
Description du bien mesuré	
Pièce désignation	Superficie habitable (en m ²)
Rez-de-chaussée	
Entrée	17.30
séjour / double	67.40
Bureau	12.85
Dégagement 1	8.00
salle d'eau	3.70
Cuisine	18.35
salle tv	14.10
Total Rez-de-chaussée	141.70
1^{er} étage	
Chambre 1	9.80
Chambre 2	13.10
Chambre 3	24.85
Dégagement 2	10.80
Palier	14.40
pièce	5.85
Salle de bains	8.30
salle d'eau	2.35
wc	1.25
Total 1^{er} étage	90.70
combles	
pièce 2	15.90
Total combles	15.90
Superficie habitable totale du bien : 248.30 m²	
La superficie habitable, est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et fenêtres. Sont exclues la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes comportant au moins 60% de parois vitrées dans le cas des habitations collectives et au moins 80% de parois vitrées dans le cas des habitations individuelles, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.	



Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte	
Pièce désignation	Superficie non habitable (en m ²)
sous-sol	
dégagement 3	22.40
salle de sport	22.00
salle d'eau	4.70
buanderie	16.80
Cave	9.90
chaufferie	9.00
piscine	72.00
Total sous-sol	156.80
Superficie annexe totale du lot : 156.80 m²	

Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte	
Pièce désignation	Superficie non habitable (en m ²)
combles	
hauteur <1.80m combles	27.00
Superficie annexe totale du lot : 27.00 m²	

Recommandation ! : L'attestation de superficie habitable ne peut en aucun cas être annexée à une promesse ou un contrat de vente dans le cadre de la mention de la superficie privative dite « carrez ». Ces deux définitions ne répondent pas à la même réglementation ; en cas de sinistre, notre responsabilité ne pourrait être mise en cause

Intervenant : Thierry M. LEFEVRE
Fait à : PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Le : 02/11/2022
Le Géomètre-Expert

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT
Société de Géomètres Experts
118-130, Avenue Jean Jaurès
75019 PARIS
N° d'inscription 1937 B 200904